



56ème session du Conseil des droits de l'homme

Point 4 de l'ordre du jour

Dialogue interactif sur la situation des droits de l'homme au Burundi

Genève, le 3 juillet 2024

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Rapporteur spécial pour son compte rendu.

Nous regrettons que le Rapporteur spécial n'ait toujours pas accès au pays, en dépit du fait que le Burundi ait adressé une invitation permanente depuis 2013.

La persistance des violations des droits de l'homme, notamment le rétrécissement de l'espace civique, continue d'inquiéter la Suisse. Elle appelle le gouvernement à garantir les droits à la liberté de réunion pacifique et d'association, y compris pour les membres de tous les partis politiques, et le droit à la liberté d'expression et la liberté de la presse.

La Suisse suit de près la situation de la commission nationale indépendante des droits de l'homme du Burundi et l'encourage à mettre en œuvre les recommandations émises par le sous-comité d'accréditation

de l'alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme afin de conserver son statut A.

En matière de lutte contre l'impunité, la Suisse estime urgent d'avancer sur l'indépendance de l'appareil judiciaire et l'Etat de droit. Pour une paix durable, il est crucial que les auteurs des violations aux droits de l'homme soient tenus de rendre des comptes.

Monsieur le Rapporteur spécial,

Quelles modalités de reprise de dialogue envisagez-vous avec les autorités du Burundi afin de renforcer le respect et la protection des droits de l'homme ?

Je vous remercie.